# CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES MÉLANGES PARFUMÉS AUX NORMES IFRA

Forêt boréale Fragrance

Date d'émission : 27/08/2025

Version IFRA: 51<sup>e</sup> amendement (publié en juillet 2023)

### PARTIE CERTIFICATRICE

Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau Saint-Hubert, QC, J4T 2G2 – Canada

Tél.: (514) 500-5534

Courriel: <u>direction@purearome.com</u>

www.purearome.com

## **PORTÉE DU CERTIFICAT**

Ce certificat confirme que le mélange parfumé mentionné ci-dessus est conforme aux normes de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA), 51<sup>e</sup> amendement, lorsqu'il est utilisé dans les catégories ci-dessous aux niveaux de concentration maximum indiqués.

## TABLEAU DE CONFORMITÉ IFRA (51<sup>e</sup> amendement)

Catégorie IFRA	Description	Niveau d'utilisation maximum (%)
1	Produits pour les lèvres, jouets	10,00
2	Déodorants et antisudorifiques	7,78
3	Produits pour les yeux, maquillage pour hommes	2,41
4	Parfums, eaux de toilette, huiles parfumées	28,24
5A	Crèmes corporelles, huiles pour le corps	25,30
5B	Crèmes visage, maquillage	1,24
5C	Crèmes mains, produits bébés	4,88
5D	Lingettes bébés, produits solaires	0,41
6	Produits buccaux (dentifrices, bains de bouche)	2,41
7A	Produits capillaires sans rinçage	2,41
7B	Produits capillaires avec rinçage	2,41
8	Lingettes intimes, tampons	0,41
9	Savons, shampoings, gels douche, produits rincés	11,18
10A	Détergents à lessive, nettoyants ménagers	11,18
10B	Sprays désodorisants, insecticides en aérosol	70,61
11A	Couches, produits sans contact peau prolongé	100,00
11B	Produits avec contact peau potentiel (chandelles)	100,00
12	Diffuseurs, encens, produits sans contact peau	100,00

Ces valeurs sont calculées en fonction des restrictions IFRA 51<sup>e</sup> amendement.

### **ÉMIS PAR**

Service technique – Pure Arôme Laboratoire

#### **AVERTISSEMENT**

Ce certificat est émis par Pure Arôme Laboratoire sur la base des informations de composition disponibles et des normes officielles de l'INTERNATIONAL FRAGRANCE ASSOCIATION (IFRA), 51° amendement. Il s'appuie sur les bonnes pratiques de formulation et les règles de conformité IFRA actuellement en vigueur.

L'IFRA ne prépare ni n'approuve de certificats individuels : elle publie uniquement les standards (amendements) qui définissent les restrictions d'utilisation des substances parfumantes. Ce document applique donc ces standards à la fragrance spécifiée.

Il ne constitue pas une évaluation toxicologique complète du produit fini, mais confirme la conformité de cette fragrance aux limites établies par l'IFRA.

